

Réponse d’Intragaz à la demande de renseignements n° 8 de la Régie de l’énergie (la Régie) relative à la Demande modifiée visant à modifier les tarifs d’emmagasiner de gaz naturel d’Intragaz à compter du 1^{er} mai 2023

Origine : Demande de renseignements n° 8 (Phase 4)
Date : 18 juin 2026
Demandeur : Régie de l’énergie

AUGMENTATIONS DE COÛTS

- 1. Références :**
- (i) Pièce B-0177, p. 6 et 7;
 - (ii) Pièce B-0177, p. 8;
 - (iii) Tableau produit par la Régie.

Préambule :

(i) Intragaz présente l'analyse des écarts entre les montants budgétés initialement, pour la réalisation de la remise à neuf du compresseur C-1 au site de Pointe-du-Lac (Projet C-1), et le budget révisé en juin 2024.

(ii) Intragaz présente l'analyse des écarts entre le budget révisé en juin 2024 et les coûts réels des immobilisations du Projet C-1.

(iii) La Régie produit le tableau suivant à partir des références (i) et (ii).

Projet remplacement C-1				
Coûts d'acquisition en 000 \$				
Rubriques	Budget	Réels	Écarts	
Servitudes et aménagements	258	118	(140)	-54 %
Mécanique et tuyauterie station	247	160	(87)	-35 %
Bâtiments	821	1 260	439	53 %
Électricité	352	458	106	30 %
Compression	6 270	8 072	1 802	29 %
Instrumentation	205	169	(36)	-18 %
Total	8 154	10 237	2 084	26 %
Somme des écarts en 000 \$				
Favorables			(263)	
Défavorables			2 347	

Demandes :

Question :

- 1.1 Compte tenu des références (i) à (iii), la Régie note des écarts défavorables de 2 084 k\$ entre le budget du Projet C-1 au moment de son approbation et le montant de sa réalisation en lien avec les bâtiments, l'électricité et la compression.

Question :

- 1.1.1. Veuillez indiquer si certaines spécifications des composantes bâtiments, électricité et compression ont été modifiées par rapport à celles prévues au moment de l'approbation du projet et qui pourraient expliquer des écarts de coûts. Veuillez détailler le cas échéant la cause de ces changements et quantifier les écarts qui en résultent (ex. superficie des bâtiments, force et caractéristiques du compresseur, ajout de fonctionnalités du système électrique, etc.).

Réponse :

L'ensemble des caractéristiques fonctionnelles du projet, notamment la capacité et la performance du compresseur C-1, sont demeurées inchangées par rapport au Projet C-1 tel qu'autorisé. Toutefois, certaines spécifications ont été modifiées afin de tenir compte des exigences découlant des autorisations et des engagements environnementaux applicables au Projet C-1 établis par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Ces exigences ont été précisées dans le cadre du projet d'optimisation réalisé en 2023, lors de la modélisation de la dispersion atmosphérique effectuée à l'appui de la demande de modification de l'autorisation environnementale du site. Cette analyse a notamment mis en évidence la nécessité d'intégrer des mesures additionnelles visant le contrôle des émissions de formaldéhyde et d'acétaldéhyde. Ces informations n'étaient pas disponibles au moment de l'établissement du budget initial du Projet C-1 en 2022.

Ces mesures additionnelles ont occasionné certains coûts additionnels qui se ventilent comme suit :

Changement	Cause	Impact \$
Remplacement du réservoir d'eau huileuse du compresseur en béton par un réservoir composite à double paroi.	À la suite d'un engagement pris auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le réservoir existant de récupération des eaux huileuses a été modifié afin d'intégrer un réservoir composite à double paroi.	135 500 \$
Ajout d'un catalyseur au système d'échappement du moteur du compresseur.	Les autorisations environnementales plus récentes délivrées par le MELCCFP ont introduit de nouvelles exigences relatives aux émissions atmosphériques, notamment pour les oxydes d'azote (NOx), le formaldéhyde et l'acétaldéhyde. Afin de respecter ces exigences, un catalyseur a été ajouté au système d'échappement du moteur.	96 900 \$

Question :

- 1.1.2. Veuillez identifier les facteurs internes et externes à l'entreprise qui expliquent ces écarts défavorables en les quantifiant (ex.changement à l'appel d'offres (interne) / changement de prix de marché résultant de l'appel d'offres (externe)).

Réponse :

Les écarts défavorables observés entre le budget initial et le coût réel de réalisation du Projet C-1 sont essentiellement attribuables à des facteurs externes à l'entreprise. Ceux-ci comprennent notamment les exigences environnementales applicables au projet découlant des autorisations du MELCCFP mentionnées à la question 1.1.1, les conditions de marché en vigueur au moment de la réalisation des travaux ainsi que les résultats des appels d'offres réalisés pour l'acquisition des équipements et pour l'exécution des travaux.

Intragaz n'a pas identifié de facteur interne ayant contribué de façon significative aux écarts de coûts observés. Les principaux facteurs externes et leur impact sont présentés au tableau ci-dessous.

Cause	Interne / Externe	Impact \$
Remplacement du réservoir d'eau huileuse en béton par un réservoir composite à double paroi.	Externe	135 500 \$
Ajout d'un catalyseur au système d'échappement.	Externe	96 900 \$
Augmentation du prix d'acquisition du compresseur attribuable aux conditions de marché et aux résultats des appels d'offres (excluant les changements de spécifications décrits précédemment).	Externe	895 600 \$
Augmentation des coûts d'installation du compresseur.	Externe	642 594 \$
Augmentation des coûts de transport du compresseur.	Externe	31 406 \$
Total Compression		1 802 000 \$
Augmentation des coûts d'installation du bâtiment (fondations, génie civil, montage, main-d'œuvre).	Externe	439 000 \$
Augmentation des coûts d'installation et de raccordement électrique attribuable à la hausse des coûts de la main-d'œuvre spécialisée, à la volatilité du prix de certaines composantes électriques et aux conditions de marché au moment de l'exécution des travaux.	Externe	106 000 \$